

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V. 140 Vœu relatif à l'organisation de la rentrée scolaire dans les écoles parisiennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le recrutement et la formation de 60.000 nouveaux enseignants sur 5 ans par le ministère de l'Education nationale se traduira à la rentrée de septembre 2015, sur l'ensemble du territoire, par l'arrivée de 20.000 nouveaux enseignants ;

Considérant que la Loi de Refondation de l'Ecole a permis la création de dispositifs innovants tels que les « Très Petites Sections » et les « Plus de Maîtres que de Classes » qui constituent des réponses adaptées aux enjeux des territoires parisiens, notamment dans les secteurs classés en Politique de la Ville ou pour les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire ou qui bénéficieront des nouvelles conventions académiques pluriannuelles de réussite éducative ;

Considérant que malgré la création de 10 postes supplémentaires pour l'Académie de Paris à la rentrée de septembre 2014, des difficultés importantes ont persisté cette année dans les écoles pour le remplacement des enseignants absents, aussi bien pour de courtes que de longues durées ;

Considérant l'annonce du Rectorat de Paris de ne pas créer de postes en réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ;

Considérant que 5 postes seulement sont prévus dans le cadre des dispositifs de la loi de refondation de l'école, 4 pour les « Plus de maîtres que de classes », 1 seul pour la scolarisation des moins de deux ans ;

Considérant le courrier adressé par la Maire de Paris à la Ministre de l'Education Nationale le 7 avril dernier concernant la rentrée scolaire 2014-2015, signalant l'insuffisance de la dotation pour Paris et son insatisfaction quant aux conditions de préparation de la prochaine rentrée scolaire ;

Considérant que lors de la réunion du Comité Départemental de l'Education Nationale, l'Académie de Paris a confirmé une dotation en baisse de 29 postes et un solde négatif de 49 suppressions de classes (83 fermetures et 34 ouvertures) en ne revenant que sur 3 mesures contestées par l'ensemble de la communauté scolaire ;

Considérant que cette dotation, basée sur les prévisions d'effectifs en baisse pour l'ensemble de l'Académie de Paris, ne tient pas suffisamment compte des réalités sociologiques de nombre d'écoles parisiennes ;

Considérant la motion déposée par la FCPE lors du Comité Départemental de l'Education Nationale du 10 avril 2015, adoptée par la majorité de ses membres, faisant état de l'insuffisance des moyens alloués ;

Considérant le vote négatif exprimé par les élus de la Ville de Paris, les organisations syndicales représentatives de l'Education nationale et les représentants élus des fédérations de parents d'élèves lors de ce Comité Départemental de l'Education Nationale sur la proposition de carte scolaire préparée par l'Académie de Paris dans le cadre de cette dotation contrainte ;

Considérant les vœux déposés par les groupes politiques représentés au Conseil de Paris, SOCA, GEP, PCFG, RGCI, UMP, UDI-MoDEM et NI ;

Aussi, sur proposition de Mme Alexandra Cordebard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que la dotation de l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2015 soit revue à la hausse pour permettre les ouvertures de classes nécessaires, la création de postes en réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), et la poursuite du déploiement des nouveaux dispositifs contenus dans la loi de Refondation de l'école, notamment dans les quartiers populaires.

Que des moyens supplémentaires soient mobilisés pour le renforcement des brigades de remplacement permettant d'assurer tout au long de l'année la continuité du service public.

Que Mme la Maire de Paris demande la tenue d'un nouveau Comité Départemental de l'Education Nationale, au mois de juin prochain, permettant de prendre les mesures d'ajustement nécessaires au bon déroulement de la rentrée scolaire.